

Une industrie moins présente mais plus résiliente

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 94 • Avril 2021



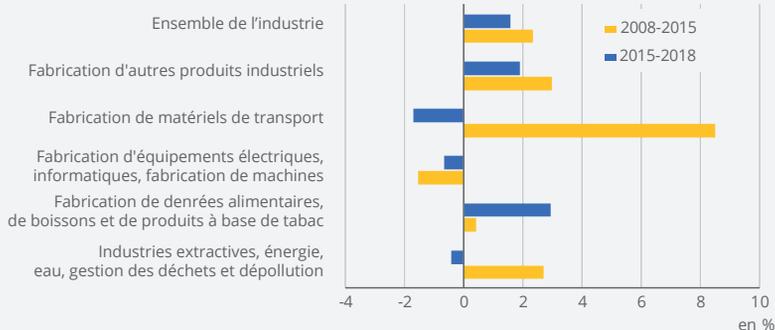
Moins présente en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France métropolitaine, l'industrie cumule 11,0 % de la richesse régionale et emploie 8,4 % des salariés. Sur la période récente, l'industrie régionale résiste mieux grâce au dynamisme de la fabrication de matériels de transport et des activités liées à l'eau et l'électricité. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le plus tourné vers l'industrie, l'emploi du secteur a même progressé. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les emplois industriels sont plus qualifiés qu'ailleurs, tandis que la dépendance des établissements aux multinationales étrangères est plus faible.

En 2018, l'industrie génère 16,3 milliards d'euros de valeur ajoutée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 11,0 % de la **valeur ajoutée totale**. Cette part se situe en deçà de la moyenne de la France métropolitaine (13,7 %), loin derrière des régions très industrielles comme la Normandie (20,4 %) ou le Grand Est (18,9 %). Seules l'Île-de-

France (8,4 %) et la Corse (6,5 %) présentent une part plus faible. Cependant, entre 2008 et 2015, puis entre 2015 et 2018, la valeur ajoutée progresse deux fois plus rapidement dans la région (respectivement + 2,3 % et + 1,6 % par an en moyenne) qu'en France métropolitaine (+ 1,1 % et + 0,6 %) ► **figure 1**. Les industries les plus dynamiques entre

2008 et 2015 sont la fabrication de divers produits industriels, tels que l'industrie chimique, la métallurgie, la fabrication de machines et équipements, et la fabrication de matériels de transport, marquée par la forte implantation aéronautique et navale et la faible présence automobile. Entre 2015 et 2018, la progression la plus marquée est dans la fabrication de produits alimentaires.

► 1. Évolution annuelle moyenne de la valeur ajoutée en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : dans la fabrication de matériels de transport, la valeur ajoutée a progressé de 8,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Note : le secteur de la cokéfaction-raffinage a été retiré du graphique : il ne représente que 0,3 % de la valeur ajoutée industrielle en 2018.

Source : Insee, valeurs ajoutées régionales 2008 et 2015 en base 2010, puis 2015 et 2018 en base 2014.

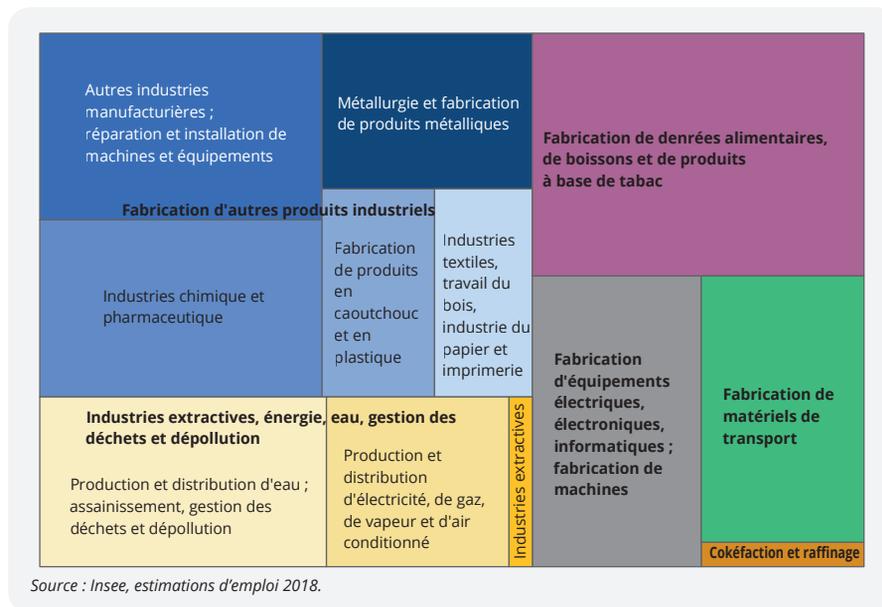
Les industries extractives, liées à l'eau et l'énergie contribuent plus qu'ailleurs à la richesse industrielle

Le secteur regroupant les industries extractives, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et la dépollution cumule presque le quart de la valeur ajoutée régionale industrielle (23,4 % en 2018), soit bien plus qu'en France métropolitaine (17,9 %). *A contrario*, Provence-Alpes-Côte d'Azur est en retrait sur la fabrication de denrées alimentaires, la fabrication de matériels de transport ou encore la fabrication d'équipements électriques et informatiques et la fabrication de machines.

Enfin, la fabrication d'autres produits industriels génère près de la moitié de la

En partenariat avec :

► 2. Répartition sectorielle de l'emploi salarié industriel en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018



valeur ajoutée industrielle de la région, une part similaire à celle de France métropolitaine.

► 1. L'industrie ne se résume pas aux emplois salariés du secteur

En 2018, au-delà des 154 000 salariés travaillant dans les établissements industriels de la région, 10 100 intérimaires interviennent dans l'industrie, notamment dans la métallurgie et la fabrication de matériels de transport. Environ 13 200 non-salariés exercent également dans l'industrie, plus fréquemment dans les autres industries manufacturières, la fabrication de textiles ou le travail du bois. Entre 2008 et 2018, les effectifs intérimaires sont en repli de 0,9 % par an tandis que les effectifs non salariés ont peu évolué (+ 0,5 % par an). De plus, de nombreux établissements non industriels sont rattachés à des entreprises industrielles, et participent directement ou indirectement à la fonction de production de l'entreprise. Ce peut être le cas d'établissement d'ingénierie, d'études techniques ou de commerce travaillant en amont ou en aval de la production. En 2017, parmi les 179 600 salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui travaillent dans une entreprise industrielle, 38 200 exercent dans un établissement non industriel. À l'inverse, seuls 9 000 salariés travaillent dans un établissement industriel rattaché à une entreprise non industrielle. Dans la région, l'externalisation des fonctions support semble moindre qu'en France métropolitaine, car la part de **métiers de la fabrication** y est plus faible (33 % contre 42 %). Dans le même temps, l'externalisation des fonctions de production semble plus forte : on retrouve davantage d'emplois de fabrication hors des établissements industriels dans la région (50 % contre 39 %).

Les activités liées à l'eau et aux déchets emploient une plus grande part des salariés

En 2018, le secteur industriel régional emploie 154 000 salariés, soit 8,4 % des emplois salariés de la région contre 12,6 % en France métropolitaine ► **encadré 1**. Comme pour la richesse industrielle dégagée, le secteur regroupant industries extractives, énergie, eau, déchets et dépollution est bien présent dans l'emploi régional, que ce soit dans les activités liées à l'eau et aux déchets (10,8 % des salariés de l'industrie) ou celles de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (7,6 %) ► **figure 2**. En France métropolitaine, ces activités emploient respectivement 5,8 % et 5,3 % des salariés de l'industrie. Les salariés industriels de la région travaillent moins souvent que ceux de France métropolitaine dans la fabrication d'autres produits industriels. En particulier, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques occupent 7,4 % des salariés industriels contre 12,1 % en France métropolitaine. L'industrie chimique (9,4 % contre 4,6 %) et les autres industries manufacturières (12,1 % et 8,8 %) font toutefois exception.

L'orientation sectorielle régionale limite le repli des effectifs entre 2008 et 2018

Entre 2008 et 2018, les effectifs salariés industriels ont diminué de 0,5 % par an en moyenne dans la région et de 1,2 % par an en France métropolitaine. En particulier, les effets de la crise économique de 2008 sur l'emploi salarié industriel ont été moins marqués dans la région (- 1,1 % par an en

moyenne entre 2008 et 2012) qu'en France métropolitaine (- 2,2 % par an). Entre 2012 et 2018, l'emploi salarié industriel ne se replie plus que de 0,2 % par an dans la région contre 0,6 % en France métropolitaine. Ce recul plus modéré s'explique par l'orientation sectorielle de l'industrie régionale. Celle-ci bénéficie de la présence marquée de la production et distribution d'eau, dynamique au niveau national, et de la moindre implantation d'activités ayant subi des grandes restructurations comme l'automobile et le textile. D'autres activités telles que la construction aéronautique et spatiale et l'industrie chimique sont plus dynamiques dans la région que dans le reste de la France.

Le repli de l'emploi s'explique à la fois par des suppressions de postes dans des établissements pérennes (45 % de la baisse) et par des fermetures d'établissements non compensées par de nouvelles créations (20 %). Les fermetures d'établissements touchent plus souvent les activités de réparation de machines, de la métallurgie ou de la chimie, quand les créations concernent plutôt l'industrie alimentaire ou les activités liées à l'eau et aux déchets. Enfin, certains établissements sont sortis du champ industriel (35 %) en modifiant leur activité principale (de l'industrie vers le commerce ou l'ingénierie par exemple).

L'industrie est la plus présente dans les Alpes-de-Haute-Provence

Fort de ses activités chimiques implantées en grande partie dans le Territoire d'industrie de la vallée de la Durance ► **encadré 2**, le département des Alpes-de-Haute-Provence est le plus industrialisé de la région avec 11,0 % de l'emploi salarié dédié à l'industrie (soit 5 300 emplois). L'implantation de grands groupes comme l'Occitane à Manosque, Sanofi chimie à Sisteron et Arkema France à Château-Arnoux-Saint-Auban y contribue grandement, avec pour chacun plusieurs centaines d'emplois salariés. Le département est le seul de la région dont le nombre d'emplois augmente entre 2008 et 2018 (+ 0,4 % par an), notamment dans la fabrication de denrées alimentaires (+ 1,6 % par an) ou l'industrie chimique (+ 1,8 % par an). L'industrie regroupe 10 % des emplois salariés en Vaucluse (19 800 emplois), où les fabrications de machines, de denrées alimentaires ou de produits en caoutchouc et plastique sont bien implantées. Entre 2008 et 2018, la baisse de l'emploi y est toutefois assez forte (- 0,7 % par an), en particulier dans la plasturgie (- 2,2 % par an). Avec 76 400 emplois, les Bouches-du-Rhône concentrent la moitié de l'industrie régionale, soit 9,4 % de l'emploi salarié du département. Les plus grands établissements industriels de la région y sont implantés : Airbus Helicopters à Marignane (plus de 5 000 salariés), ArcelorMittal Méditerranée à

► 2. Huit Territoires d'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

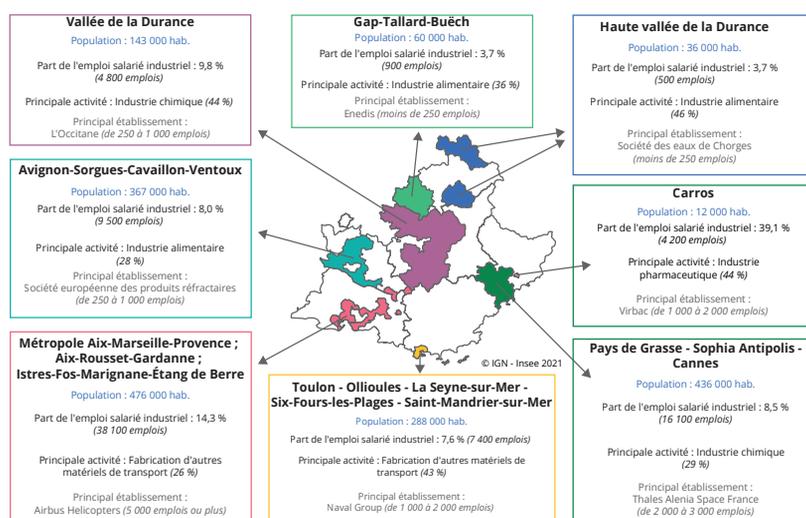
Dans le cadre du plan national pour transformer l'industrie par le numérique, l'initiative des Territoires d'industrie entend favoriser une « reconquête industrielle » par le soutien aux entreprises et écosystèmes industriels. Partant des projets des territoires, cette approche s'appuie sur les compétences en matière de développement économique des conseils régionaux et des intercommunalités, avec le concours des services de l'État et de ses opérateurs (Banque des territoires, Bpifrance, Ademe, Business France, etc.). Elle cible aussi les territoires les plus affectés par la désindustrialisation. Huit Territoires d'industrie sont concernés dans la région.

Seuls les Territoires d'industrie de Carros et de Toulon-Ollioules ont gagné des emplois industriels entre 2008 et 2018. Le territoire constitué par la commune de Carros est le plus industrialisé, grâce à l'implantation de l'industrie pharmaceutique et de la réparation et installation de machines et d'équipements. Celui de Toulon-Ollioules est spécialisé dans la fabrication de matériel de transport (Naval group).

Dans le territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence, l'industrie historiquement très présente autour de l'activité du Grand Port maritime de Marseille recule. Elle reste spécialisée dans la fabrication de matériels de transport, le raffinage et les autres industries manufacturières. Les effectifs ont fortement diminué dans le Territoire d'industrie d'Avignon-Sorgues-Cavaillon-Ventoux, qui garde une spécialisation dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Le territoire de Grasse, spécialisé dans l'industrie chimique et la fabrication d'équipements électriques, perd également des emplois.

L'industrie est enfin très peu implantée à Gap-Tallard-Buëch et la Haute Vallée de la Durance, les Territoires d'industrie des Hautes-Alpes.

► Chiffres clés des Territoires d'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : Insee, Flores 2018, recensement de population 2017.

Fos-sur-Mer ou encore STMicroelectronics à Rousset. Les effectifs diminuent de 0,6 % par an entre 2008 et 2018 même si le nombre d'emplois de la fabrication de matériels de transport (+ 1,5 % par an) et de l'industrie extractive, eau, énergie, gestion des déchets et dépollution (+ 0,8 % par an) augmente sur la période.

Les Alpes-Maritimes (7,4 % de l'emploi salarié et 29 500 emplois) sont spécialisées dans l'industrie pharmaceutique, particulièrement présente dans le Territoire d'industrie de Carros (Virbac, Arkopharma) et dans la fabrication d'équipements électriques (Legrand France, Vishay). Entre 2008 et 2018, les effectifs salariés ont diminué de 0,5 % par an.

Avec 6,4 % et 4,7 % d'emploi salarié industriel, le Var (20 700 emplois) et surtout les Hautes-Alpes (2 300 emplois) sont très peu industrialisés. De plus, l'emploi régresse entre 2008 et 2018 dans ces

départements (respectivement - 0,3 % et - 0,8 % par an).

Des emplois industriels plus qualifiés et à forte valeur ajoutée

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la surreprésentation d'activités à haut niveau de compétences, telles que la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, la production et distribution d'électricité et de gaz, de vapeur et d'air conditionné ou l'industrie chimique, se traduit par un niveau de qualification plus élevé. Parmi les salariés de l'industrie, 24 % disposent d'un diplôme au moins équivalent à bac+3, contre 17 % en France de province, et la part des cadres est plus importante (22 % contre 15 %). La situation de l'Île-de-France est atypique, avec 38 % de diplômés de bac+3 ou plus et 37 % de cadres.

Par conséquent, le niveau de rémunération horaire médian est plus élevé dans la région (14,4 euros) qu'en province (13 euros). En particulier, les cadres, professions intermédiaires et ouvriers qualifiés de l'industrie régionale sont mieux rémunérés que leurs homologues.

L'industrie régionale affiche aussi une plus forte **productivité apparente du travail** (en 2017, 85 400 euros par ETP contre 83 100 en France de province). La valeur ajoutée par ETP est la plus élevée dans les activités de production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, la cokéfaction et raffinage, les industries extractives et l'industrie chimique. Comme ailleurs en France, la stabilité dans l'emploi est forte : 91,7 % des salariés ont un contrat à durée indéterminée et 91,9 % travaillent à temps complet. Le secteur reste très masculin, avec seulement 29,6 % de femmes parmi les salariés.

Moins de multinationales étrangères

La majorité des salariés de l'industrie travaille pour une firme **multinationale** : 63 % contre 66 % en France métropolitaine. Les plus grandes entreprises multinationales employeuses de la région opèrent dans la fabrication de matériels de transport, la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, mais également dans la métallurgie ou dans les industries chimiques et pharmaceutiques. Les **grandes entreprises** dépendent quasi exclusivement de multinationales ► **figure 3**. Parmi elles, 83 % sont françaises mais pratiquement aucune ne dispose d'un **centre de décision** implanté dans la région. Dans les **entreprises de taille intermédiaire**, les multinationales sont également majoritaires, mais l'implantation des centres de décision de ces firmes se répartit équitablement entre Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'étranger ou une autre région française.

Dans les **petites et moyennes entreprises**, les trois quarts des salariés ne travaillent pas pour une multinationale et la plupart d'entre eux exercent dans un établissement dont le centre de décision est implanté dans la région. C'est également le cas de la plupart des salariés des **microentreprises**, dont la majorité ne compte qu'un seul établissement.

Dans l'ensemble, si 58 % des salariés de l'industrie régionale dépendent d'un centre de décision situé hors de la région, part similaire à celle de France de province, la proportion de ceux qui dépendent de l'étranger est bien plus faible (18 % contre 22 % en France de province). En Île-de-France, seuls 23 % des salariés dépendent d'un centre de décision externe (18 % d'un pays étranger et 5 % d'une autre région française).

Les secteurs bien implantés dans la région sont plus souvent dépendants de l'extérieur.

► 3. Dans sa première phase, la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a ralenti l'industrie

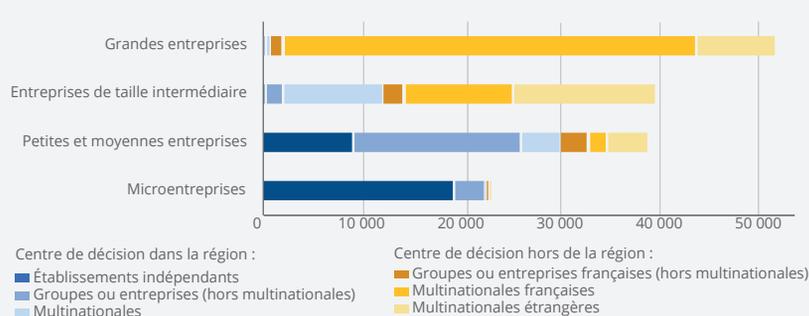
Pendant le confinement du printemps 2020, l'activité industrielle régionale a ralenti significativement : au 30 mars, 29 % des salariés industriels de la région étaient en situation de chômage partiel ou en arrêt maladie (contre 38 % de l'ensemble des salariés). À cette date, les effectifs intérimaires dans l'industrie étaient en recul de 40 % par rapport à l'année précédente. Par la suite, les embauches ont également marqué le pas. Sur la période de mars à décembre 2020, le recul des déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) par rapport à l'année précédente est ainsi proche de celui l'ensemble des secteurs d'activité (respectivement 18 % et 21%). Le secteur de la fabrication de matériels de transport est plus particulièrement concerné (- 33 %), tandis que le recul est de 17 % dans la fabrication de denrées alimentaires et de 20 % dans la fabrication d'autres produits industriels, ces secteurs concentrant le plus grand nombre d'embauches.

Au niveau national, sur l'ensemble de l'année 2020, l'activité économique serait en retrait de 12 % dans l'industrie par rapport à 2019 contre 9 % pour l'ensemble de l'économie. La fabrication de matériels de transport serait particulièrement concernée (- 28 % sur l'année). Dans ce contexte, le soutien à l'industrie est une composante importante du plan France relance lancé en septembre 2020, avec 800 millions d'euros de crédits au niveau national dont 150 dédiés à des projets identifiés dans les Territoires d'industrie.

Leurs centres de décision se situent en France pour la production et distribution d'électricité ou de gaz, qui dépend de l'Île-de-France, ou pour la fabrication de matériels de transport, qui dépend de l'Occitanie et de l'Île-de-France. Dans le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, les centres de décision sont implantés à l'étranger, en Suisse, aux Pays-Bas ou aux États-Unis. Les **entreprises régionales** appartenant à des multinationales étrangères réalisent logiquement une part importante de leur chiffre d'affaires à l'export. Les exportations représentent 90 % du chiffre d'affaires des entreprises régionales dans la métallurgie, 81 % dans la fabrication de matériels de transport, 75 % dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et 59 % dans l'industrie chimique. Néanmoins, la part des entreprises exportatrices est plus faible qu'en France de province, notamment au sein des petites et moyennes entreprises.

Provence-Alpes-Côte d'Azur contrôle aussi des établissements implantés hors de la région. Le quart des effectifs des entreprises dont le centre de décision est situé dans la région travaille dans une autre région française, soit plus que la moyenne des régions de province (18 %). Dans la fabrication de matériels de transport, ce taux de contrôle s'élève à 88 % ; il est d'environ 50 % dans la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. ●

► 3. Effectifs salariés industriels de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la catégorie d'entreprise et le lien de dépendance des établissements



Lecture : 18 700 salariés des microentreprises industrielles travaillent dans un établissement indépendant de la région et 40 800 salariés des grandes entreprises industrielles travaillent dans un établissement dépendant d'une multinationale française dont le centre de décision se situe dans une autre région française.

Sources : Insee, Flores, Lifi 2017.

Fabrice Michailesco, Pascale Rouaud (Insee), Mathieu Sauviac (Dreets)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

La **valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires.

Une firme **multinationale** est un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger, sans critère de taille.

Le **centre de décision** est l'entité qui prend les décisions stratégiques et dans laquelle se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration. Pour un groupe, il s'agit soit de la société-mère (tête de groupe), soit d'un centre de décision distinct s'il est connu. Pour les entreprises non contrôlées par un groupe, il s'agit du siège social.

Les **métiers de la fabrication** sont ceux dont la fonction consiste à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques. Pour l'essentiel, il s'agit des métiers concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie.

Une entreprise est dite **régionale** si plus de 80 % de ses salariés en équivalent temps plein (ou 80 % de ses établissements lorsqu'elle n'a pas de salariés) sont localisés dans la région.

La **productivité apparente du travail** rapporte la valeur ajoutée hors taxes aux effectifs d'emploi en équivalent temps plein (ETP). Elle mesure la quantité de richesse produite par unité de travail.

Les **petites et moyennes entreprises** sont celles qui occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les **entreprises de taille intermédiaire** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Les **grandes entreprises** sont celles non classées dans les catégories précédentes.

► Pour en savoir plus

- Besson V., Caste F., Domens J. (Insee), Belle R. (Directte), « Les industries en Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre essor et résistance », *Insee Paca* Analyse n° 27, février 2013
- Insee, « Territoires d'industrie – Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Chiffres détaillés*, mai 2020

